

Les déchets principaux acceptés à la déchetterie de Zona

Vous pouvez trouver ci-dessous la **liste des déchets que vous pouvez déposer à la déchetterie de Zona**. En effet, il faut savoir que chaque déchetterie peut accepter ou refuser certains types de déchets spécifiques comme les déchets électroniques, déchets de chantier, déchets dangereux...



Déchets de peintures, vernis, encres

et colles

Les contenants de peinture, de vernis, d'encre ou encore de colle sous diverses formes : pots, tubes et divers contenants. De nombreux vernis et peintures contiennent des pesticides (biocides) qui visent à protéger les éléments peints des champignons, insectes ou bactéries. D'autres éléments constitutifs de la peinture ou des vernis sont dangereux pour l'environnement.



Batteries usagées

Les batteries usagées sont particulièrement polluantes : elles peuvent contenir du plomb qui, sous forme de poussière de plomb, peut se retrouver dans l'air, des acides au niveau de l'électrolyte qui peuvent polluer les sols et les nappes phréatiques. Ainsi, on estime qu'une batterie abandonnée pollue un mètre de terre pendant cent ans.



Déchets de bois

Les déchets de bois, qu'ils aient subi une transformation ou non : copaux bruts, poussières issus de la transformation du bois, poutres, palettes ou encore meubles ou copaux ayant absorbés des produits dangereux. Suivant le degré de traitement du bois, on parle de bois non-adjuvanté (bois brut), peu adjuvanté ou très adjuvanté.



Mobilier hors d'usage

Le mobilier hors d'usage renvoie aux divers meubles d'usage : placards, armoires, tables, chaises, commodes, lits, étagères. Ceux-ci doivent, dans la mesure du possible, être démontés et débarrassés de leurs visserie afin d'optimiser leur stockage dans les bennes de la déchetterie.



Encombrants Ménagers divers

Les encombrants qui n'entrent pas dans le cadre de la collecte des déchets ménagers : tables, canapés, bac à douche, poussette, chaudière démontée, poêle à mazout dont on a vidé les réservoirs... Ces éléments peuvent être confiés au **service de ramassage** des encombrants de votre commune, s'il a été mis en place.



Déchets verts

Les déchets verts se composent des éléments biodégradables résultant de l'entretien des espaces verts. Sauf dérogation, il est interdit de brûler des déchets verts en extérieur, même au moyen d'un incinérateur de jardin, dont la vente est d'ailleurs interdite en France. Certaines municipalités ont mis en place des systèmes de ramassage des déchets verts.

